

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion en faveur des ports départementaux - Attribution de subventions à des associations - 3ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, les subventions suivantes :

- 19 000€ à la Société nautique de La Redonne,
- 3 500 € à l'association des Calanquais niolonais,
- 3 500 € à l'Association des plaisanciers du port du Jaï,
- 1 000 € à l'association Les Calfats de l'Escalet,
- 500 € à l'association Les Calfats de l'Escalet pour la fête des Calfats,
- 8 000 € à l'association Écoute ta planète,
- 8 000 € à l'association Les amis des marins ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

La dépense de 43 500 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée